

Règlement spécifique à la Salle Multimédias

- L'inscription au **Repaire des castors**, la prise de connaissance et la validation du règlement spécifique Salle Multimédias sont obligatoires afin d'accéder à cette salle.
- Chaque usager doit respecter le matériel et le personnel de l'établissement.
- L'accès à la salle se fait après avoir réservé par mail un créneau ou s'être inscrit sur place auprès des ludothécaires.
- Le **Repaire des Castors** respecte la classification PEGI. Aucun jeu n'étant pas adapté à l'âge du joueur ne sera mis à disposition.
- Le temps de jeu par personne est d'une heure par créneau d'ouverture. Le personnel de la ludothèque assurera la gestion au jour le jour afin de répondre au mieux à la demande.
- Lors de l'inscription un jeu sera remis au joueur qui devra le retourner au personnel de la ludothèque à la fin de son temps de jeu.
- Les enfants de moins de neuf ans désirant jouer devront être automatiquement accompagnés d'un adulte pendant toute la durée du temps de jeu.
- Les enfants de plus de neuf ans sont autorisés à accéder seuls à la salle.
- Le nombre maximum de personnes autorisés dans la salle est de 16 (2 par ordinateur et 2 par console).
- Nourriture et boisson sont proscrits dans la Salle Multimédias.
- Les seuls jeux autorisés sont ceux installés ou en accès libre sur place : les joueurs ne sont pas autorisés à venir avec leur propre jeu ou à installer des nouveaux jeux sans l'accord préalable des responsables du **Repaire des Castors**.
- Les ludothécaires sont présents pour proposer et aiguiller les usagers.
- Les usagers doivent respecter un certain calme afin que chacun puissent jouer convenablement.
- Les consoles et ordinateurs ne doivent ni être allumés ni éteints par les joueurs seuls, ceci incombe au personnel de la ludothèque.
- Les usagers s'engagent à respecter ce règlement.
- Tout comportement déviant pourra entraîner, selon la gravité, le renvoi temporaire ou définitif de la Salle Multimédias à la seule discrétion des responsables du **Repaire des Castors**. L'exclusion n'implique pas nécessairement un renvoi de la ludothèque. Ceci restant toutefois à définir en fonction de la gravité (**Voir règlement intérieur général**).